



Bulletin d'information de la Commission de services policiers d'Ottawa

Commission de services policiers d'Ottawa

Président : Eli El-Chantiry (conseiller municipal)
Vice-président : Jim MacEwen (rep. des citoyens)
Membres : Des Doran (rep. des citoyens)
 Diane Guilmet-Harris (rep. des citoyens)
 Henry Jensen (rep. des citoyens)
 Maria McRae (conseillère municipale)
 Bob Monette (conseiller municipal)

Adresse : 110, avenue Laurier Ouest
 Ottawa (Ontario), K1P 1J1
Téléphone : 613-560-1270
Télécopieur : 613-580-2728
Courriel : Wendy.fedec@ottawa.ca ou
 Lynn.kennedy@ottawa.ca
Site Web : ottawapoliceboard.ca

Directrice générale : Wendy Fedec
Adjointe admin. : Lynn Kennedy

MOT DU PRÉSIDENT

Voici le bulletin d'information de mars 2010 de la Commission de services policiers d'Ottawa, *Affaires de la Commission*, qui en est aujourd'hui à sa troisième année de parution. Je me sens privilégié de bénéficier de ce véhicule pour faire circuler l'information et aider à une meilleure compréhension du travail de la Commission de services policiers.

Je suis également très heureux d'être de retour pour une deuxième année à la présidence de la Commission. Conformément aux exigences de la *Loi sur les services policiers*, la Commission a tenu une élection lors de sa première réunion de l'année et j'ai eu l'honneur d'être réélu président par mes collègues pour l'année 2010. J'aimerais profiter de cette occasion pour les remercier de leur engagement et de leurs efforts au cours de la dernière année et je suis très enthousiaste devant tout le travail qui nous attend pendant l'année qui vient.

Vous trouverez dans cette parution :

- Un résumé du rapport soumis à la Commission et au Conseil municipal sur les activités, la formation et le rendement de la Commission en 2009.
- Une liste des autres rapports dignes de mention reçus par la Commission depuis le début de l'année et qui sont susceptibles de vous intéresser.
- De l'information sur les nouvelles mesures législatives concernant la conduite automobile inattentive, afin de préciser ce qui est permis et ce qui ne l'est pas en vertu de la nouvelle loi.

J'espère que ce bulletin saura bien vous informer. Pour en savoir plus sur la Commission et sur son travail, vous pouvez consulter en tout temps le www.ottawapoliceboard.ca.

Eli El-Chantiry, président

QUOI DE NEUF À LA COMMISSION?

Lors de sa première rencontre de l'année, le 1er février, la Commission a procédé à des élections à sa présidence. Elle a également reçu des rapports sur son rendement et sur ses orientations futures. Un rapport sur les activités, la formation et le rendement de la Commission pour 2009, un rapport d'étape sur la stratégie d'engagement de la Commission dans la collectivité, qui en est maintenant à sa troisième année, et un plan de travail de la Commission pour 2010 ont été déposés. Tous peuvent être consultés en ligne.

Les activités de la Commission

Les sept membres de la Commission ont connu en 2009 une autre année productive et bien remplie. Ils se sont réunis officiellement à 49 reprises, ont tenu jusqu'à 10 cafés-causeries dans la collectivité et ont participé à 102 autres événements dans le cadre de leurs fonctions. Il s'agissait principalement de cérémonies de remise de prix à des policiers ou d'insignes aux recrues du service, de rencontres avec des partenaires communautaires, d'événements au sein de la collectivité et de collectes de fonds, de rencontres avec des fonctionnaires provinciaux ou des collègues d'autres commissions de la province, de séances de négociation collective, et bien d'autres choses encore. En tout, les membres de la Commission ont consacré 369 heures à des réunions et à diverses autres activités dans le cadre de leurs fonctions, ce qui constitue une contribution impressionnante, en temps comme en énergie, à la collectivité.

Plan 2010-2012 pour rendre Ottawa plus sûre

En décembre dernier, la Commission a approuvé le nouveau Plan directeur du service de police, comme le prévoit la Loi sur les services policiers de l'Ontario. Le **Plan 2010-2012 pour rendre Ottawa plus sûre** fixe les priorités futures, les objectifs et les résultats attendus du Service de police pour que soient satisfaites les exigences propres aux responsabilités prévues par la loi et que les besoins de la collectivité soient eux aussi comblés.

Le plan, préparé sous le thème *Service, Excellence and Ethics* - service, excellence et éthique fixe 17 grands objectifs et 57 cibles essentielles regroupés en quatre grandes priorités stratégiques. Ces objectifs façonneront le Service de police d'Ottawa pour les trois prochaines années. Pour de plus amples renseignements sur le Plan, consultez la parution de décembre dernier des *Affaires de la Commission* ou le compte-rendu de la rencontre de décembre dernier au ottawapoliceboard.ca.

Le budget 2010 du Service de police approuvé

En décembre également, la Commission a procédé à l'approbation du budget de fonctionnement et d'immobilisation 2010 du Service de police. Le Conseil municipal a par la suite approuvé ce budget à la fin de janvier. Un budget net de fonctionnement de 227,9 millions \$ et un budget d'immobilisation de 50 millions \$ permettront au Service d'avoir en main les ressources nécessaires pour mener à bien ses responsabilités auprès des citoyens d'Ottawa et pour assurer les services auxquels ils s'attendent. Ce budget permettra également au Service de police de progresser vers les objectifs fixés dans son plan de développement au cours de l'année qui vient. Parmi les dossiers dignes d'intérêt pour les citoyens, on pense particulièrement à l'extrémité sud de la Ville; des sommes sont en effet prévues dans le budget d'immobilisation pour un nouveau poste de police près du pont Strandherd, dans Ottawa-Sud. Dans le même ordre d'idées, c'est avec fierté que le Service a inauguré, toujours en décembre, ses nouvelles installations de patrouille pour la division ouest, au 211, chemin Hutmar, à Kanata.

Action et engagement communautaires

En 2009, les principales questions sur lesquelles s'est concentrée la Commission ont été l'amélioration des relations avec les principaux partenaires communautaires, une meilleure communication avec le public et les conseillers municipaux, l'offre de possibilités d'engagement communautaire et l'éducation du public quant au rôle de la Commission et au travail qu'elle accomplit. Deux rencontres d'intérêt public ont eu lieu sous les thèmes **Protégez votre identité et La sécurité pour les aînés**. La rencontre sur la sécurité des aînés a été présentée en collaboration avec un partenaire communautaire, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa. La Commission a également organisé un important dialogue communautaire entre le Service de police et l'Agence libanaise et arabe des services sociaux d'Ottawa (ALASS) qui a connu un vif succès en offrant aux membres de la communauté la possibilité de discuter de leurs préoccupations avec le chef de police et le président de la Commission. En outre, nous avons été très heureux de préparer, conjointement avec le Service de police, huit cafés-rencontres « Parlons-en » afin de connaître l'opinion des citoyens sur le Plan 2010-2012 pour rendre Ottawa plus sûre.

Plus de sensibilisation pour la Commission

L'un des défis auxquels toutes les commissions de services policiers doivent faire face consiste à être reconnue en tant que personne morale et organisme de gouvernance indépendant. Le rôle des commissions de services policiers est bien souvent mal compris et elles sont à peu près inconnues du grand public, bien plus habitué à traiter avec des membres du Service de police ou à entendre parler des policiers que de cet organisme.

La Commission de services policiers d'Ottawa a très à cœur de représenter l'intérêt public. Pour y parvenir efficacement, elle doit initier elle-même des relations avec la communauté et être régulièrement à l'écoute de l'opinion de ses concitoyens. Pour atteindre ces objectifs, la Commission a tenté, au cours des deux dernières années, d'accroître la compréhension et la sensibilisation à son travail et de tisser des liens avec les résidents et les partenaires communautaires. En plus de nos rencontres d'intérêt public, de nos collaborations avec des partenaires ciblés et de nos bulletins trimestriels, nos efforts pour sensibiliser davantage la population se sont poursuivis en 2009, notamment par le lancement d'un site Internet indépendant pour la Commission, intitulé *La Commission de services policiers et vous*, et par l'adoption d'un nouveau logo.

Continuons à progresser

En 2010, la Commission entend continuer de se concentrer sur son engagement au sein de la collectivité, en particulier par ses actions sur le terrain et par une meilleure communication. Elle projette notamment d'organiser plus de rencontres d'intérêt public, de tisser des relations avec des partenaires communautaires ciblés et de poursuivre sa collaboration avec des partenaires tels que l'ALASS et le Conseil sur le vieillissement.

L'opinion des citoyens est précieuse pour la Commission, qui en a besoin comme moyen de s'assurer que le Service de police répond aux attentes et satisfait aux exigences des citoyens. Nous vous encourageons à assister aux diverses rencontres et consultations qui ont lieu durant l'année et à partager vos réflexions avec nous. Si vous souhaitez voir certains sujets abordés dans le présent bulletin ou dans le cadre d'une rencontre avec les citoyens, n'hésitez pas à nous en informer.

LES RÉCENTS RAPPORTS REÇUS PAR LA COMMISSION

La Commission a récemment reçu les rapports suivants, qui sont susceptibles de vous intéresser. Tous ces rapports peuvent être consultés à partir du site Web de la Commission, au ottawapoliceboard.ca :

- **Recours à la force Rapport annuel 2009** : Ce rapport présente des statistiques sur le nombre de cas de recours à la force en 2009 et il les classe selon le degré de force utilisé en fonction du modèle de recours à la force pour l'Ontario (Ontario Use of Force Model) créé par la province.
- **Conformité avec les normes du ministère Rapport annuel 2009** : Les services de police et les commissions de services policiers de l'Ontario doivent se conformer à environ 80 directives établies par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Ce rapport contient des renseignements sur la conformité à ces normes en 2009.
- **Rapport sur la gestion des effectifs Quatrième trimestre de 2009** : Ce rapport répertorie tous les nouveaux membres du service embauchés au cours du quatrième trimestre de 2009; il livre des renseignements sur les objectifs d'embauche et l'embauche réelle en 2009, sur les activités liées aux mises à la retraite, aux démissions et aux promotions pendant la même période.
- **Employeur de choix (rapport d'étape) Quatrième trimestre de 2009** : Ce rapport détaille les initiatives mises de l'avant pour atteindre l'objectif du Service de police de devenir « employeur de choix pour tous » et fait état des progrès accomplis dans l'atteinte des 17 recommandations contenues dans l'étude sur le recrutement sur le terrain de 2004 (2004 *Outreach Recruitment Study*).
- **Un milieu de travail positif rapport annuel 2009** : Ce rapport offre un survol général du programme de respect en milieu de travail du Service de police et donne des statistiques sur l'utilisation et les résultats de ce programme.

VOUS AIMERIEZ DEVENIR MEMBRE DE LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS?

Un poste de représentant nommé par la province au sein de la Commission de services policiers sera à pourvoir en juillet, lorsque prendra fin le mandat de Des Doran, actuel membre de la Commission. Si vous souhaitez devenir membre de la Commission de services policiers, visitez le site Web du Secrétariat des nominations, au www.pas.gov.on.ca/scripts/fr/appl_how.asp, pour remplir un formulaire.

Une description du poste de membre de la Commission est publiée (en anglais) dans notre site Web au <http://ottawapoliceboard.ca/opsb-cspo/fr/a-propos-de-la-commission.html>.

LOI SUR LA CONDUITE INATTENTIVE - QU'EST-CE QUI EST PERMIS?

La loi concernant la conduite inattentive est en vigueur depuis le 26 octobre 2009. Cette loi rend illégal le fait, pour un conducteur, de parler, d'envoyer des messages textes, de taper, de composer un numéro ou d'envoyer un courriel à partir d'un téléphone cellulaire ou d'un autre appareil tenu dans la main. À Ottawa, de 2006 à 2008, environ 5500 collisions ont été causées par l'inattention de conducteurs et ont été à l'origine de huit décès, de près de 1940 blessures et de coûts sociaux évalués à 300 millions \$.

Sont interdits :

- les appareils de communication (tels que les téléphones cellulaires et les Blackberry) de même

que les appareils de divertissement (baladeurs, jeux vidéos portables et autres) que l'on tient dans la main;

- l'envoi de messages textes ou de courriels;
- la programmation d'itinéraires ou d'informations dans un GPS;
- les écrans visibles par le conducteur s'ils ne sont pas liés directement à la conduite, tels que ceux d'un lecteur DVD ou d'un ordinateur portable.

Les conducteurs peuvent utiliser des appareils de communication pour appeler le 9-1-1 à partir de leur véhicule. Les interdictions ci-dessus sont levées si le véhicule est rangé en bordure de la route, s'il n'entrave pas la circulation et s'il n'est pas stationné illégalement.

Sont permis :

- les appareils de communication mains libres et qui sont dotés d'écouteurs, d'un microphone ou d'un dispositif à technologie *Bluetooth*;
- l'utilisation d'un seul bouton pour activer ou désactiver une application mains libres, ou pour téléphoner;
- les écrans de GPS placés en mode mains libres;
- les écrans d'appareils dans un véhicule de transport commercial qui visent à repérer un lieu ou à fournir de l'information pour la livraison de fret ou la cueillette de passagers ou à afficher des renseignements opérationnels provenant d'un centre de répartition ou de contrôle;
- les écrans de systèmes qui permettent d'éviter les collisions, qui affichent l'environnement immédiat du véhicule ou qui donnent de l'information sur les conditions météorologiques ou routières.

Conseils pour diminuer les distractions au volant

1. Pour résister à la tentation de lire, rangez livres, magazines et documents dans le coffre de la voiture.
2. Pompez-vous et planifiez votre itinéraire avant de partir.
3. Ajustez le chauffage ou la climatisation, réglez la radio ou mettez un CD dans le lecteur avant de démarrer.
4. Habituez-vous à n'utiliser votre téléphone que lorsque le véhicule est stationné. Autrement, demandez à un passager de répondre ou fiez-vous à votre boîte vocale.
5. Ne vous engagez pas dans des conversations trop complexes ou trop émotives.
6. Si vous avez faim ou soif, arrêtez-vous quelques instants.

La Commission de services policiers d'Ottawa est un organisme civil établi par la loi provinciale qui assure la gouvernance et la surveillance du Service de police d'Ottawa. Elle est redevable à la communauté, au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et à la Commission civile des services policiers de l'Ontario. Pour consulter les précédents numéros de ce bulletin ou pour d'autres renseignements sur la Commission de services policiers d'Ottawa, visitez le site Web www.ottawapoliceboard.ca

La Commission de services policiers se réunit habituellement le quatrième lundi de chaque mois, sauf en août (pas de réunion) et en décembre (le troisième lundi). *L'horaire n'est pas régulier en 2010 consultez le site Internet pour les détails.*

Toutes les réunions sont publiques et ont lieu à 17 h à la salle Champlain de l'hôtel de ville d'Ottawa. Les citoyens peuvent y prendre la parole sur n'importe quel point à l'ordre du jour ou sur toute autre question qui les préoccupe, à condition d'en aviser le personnel de la Commission au moins une semaine à l'avance. Le calendrier complet des réunions peut être consulté en ligne.